



Stop à la « course à l'échalote »

Dans un climat où la tentation d'opposer les agents les uns aux autres est forte, les Représentants Administratifs et Techniques du SA SPP PATS 83 souhaitent vous apporter leur point de vue.

Le RIFSEEP

Nous nous félicitons de la mise en place du RIFSEEP que le SA SPP PATS 83 a soutenu en votant pour sa mise en place au plus tôt malgré ses imperfections.

Dès son application au 1er juillet 2018, les agents du SDIS ont bénéficié d'une augmentation du pouvoir d'achat.

Beaucoup d'entre vous nous ont fait part de leur satisfaction et nous vous en remercions.

Nous restons vigilants et œuvrons pour que notre demande pour les Ingénieurs et les Techniciens territoriaux soit prise en compte.

Un courrier à la présidente en date du 25 septembre 2018, en ce sens a été publié.

Le Syndicat Autonome a proposé, afin de ne pas exclure ce petit nombre d'agents du dispositif RIFSEEP, une réévaluation de leur IFSE temporaire, dans l'attente de la parution des arrêtés fixant les montants de référence pour ces cadres d'emploi.

Nous attendons la mise en place de la commission d'harmonisation et de la clause de revoyure conformément aux engagements pris.

Les agents qui ne se reconnaîtraient pas dans le classement de leur poste pourront alors exposer leur désaccord, dans un esprit de dialogue avant tout.

Si malheureusement la saisine de la commission d'harmonisation n'aboutissait pas, le Syndicat Autonome accompagnera les agents qui le souhaitent dans un recours administratif.

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 04 94 46 79 26
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

L'avancement

Face aux actions individuelles de ces derniers mois que nous regrettons, nous avons d'ores et déjà demandé que les CAP concernant les personnels administratifs et techniques soient instaurées en fin d'année pour une nomination l'année suivante, à l'instar de ce qui a été décidé pour la CAP SPP catégorie C. Nous éviterons ainsi toute notion de rétroactivité.

Les élections professionnelles

Dans le cadre des élections professionnelles, tous les agents ont le droit et la possibilité de se présenter sur une liste électorale afin d'être élu(e) représentant du personnel et de participer aux Commissions Administratives Paritaires, notamment.

Votre engagement auprès de nous est important.

Si vous souhaitez nous rejoindre sur les listes électorales en CAP catégorie C ou B, merci de nous en faire part avant le 22 Octobre à l'adresse suivante :

gcivray@saspp-pats83.org ou secetaire@saspp-pats83.org

Lors de ces élections, vos votes nous permettront d'être présents aux différentes commissions et d'être les rapporteurs et défenseurs de vos doléances.

Durant cette période électorale ne vous laissez pas influencer par de mauvaises informations qui n'ont pour but que de récolter des voix. Le SA 83 s'est toujours mobilisé pour vous et avec vous dans un esprit collectif.

Nous avons mené des combats, quelquefois jusque dans la rue, pour l'attribution de l'IAT, les astreintes techniques, les conditions de travail, l'avancement de carrière et pour le RIFSEEP dernièrement.

Notre force c'est notre vécu, notre engagement et notre liberté apolitique.

S'engager à vos côtés, réussir ensemble

Les Autonomes